

L'Aigle Infos

L'information qu'il vous faut!



Hebdomadaire indépendant d'informations générales N°221 du lundi 25 avril 2022 - Prix: 3 000 GNF - Zone CFA: 500

Rumeurs sur la "mort" de Cellou Dalein Diallo
Le démenti formel du président de l'UFDG P.2



AG de l'UFR
La réplique cinglante de Saikou Yaya Barry à Lansana Kouyaté du PEDN P.2



Vie de la nation
Le PADES salue la libération d'Alpha Condé P.4



Présidentielle française
Après sa réélection, Emmanuel Macron face à un «troisième tour» législatif P.5

Sékou Koundouno du FNDC
« Pourquoi le CNT ne doit pas fixer la durée de la transition... » P.5

Cadre de dialogue
L'ANAD maintient sa position P.6

Interview Ramadan / Prières nocturnes

Ce que recommande l'islamologue Mamadou Rachid Diallo



P.3

Edito à vue d'Aigle

La popularité du colonel Doumbouya en question !

Du 5 septembre 2021 à ce jour, force est de reconnaître que la cote de popularité du tombeur d'Alpha Condé ne cesse de varier selon les milieux et les circonstances. Des enquêtes ont été menées par certaines structures auprès des couches sociales de notre pays pour se faire une idée de l'adhésion ou du refus du projet porté par le colonel Mamadi Doumbouya... P2

Edito à vue d'Aigle



La popularité du colonel Doumbouya en question !

Du 5 septembre 2021 à ce jour, force est de reconnaître que la cote de popularité du tombeur d'Alpha Condé ne cesse de varier selon les milieux et les circonstances. Des enquêtes ont été menées par certaines structures auprès des couches sociales de notre pays pour se faire une idée de l'adhésion ou du refus du projet porté par le colonel Mamadi Doumbouya.

L'Association guinéenne de sciences politiques (AGSP) a ainsi mené du 15 au 28 mars 2022 une étude sur un échantillon de 1906 Guinéens âgés de 18 ans et plus. Une étude qui a porté sur les attentes et perceptions des Guinéens de la Transition. Selon les résultats dudit sondage, 62, 48 % des Guinéens continuent à faire confiance au colonel-président Mamadi Doumbouya.

Auparavant, c'est l'Institut guinéen d'études et de sondages (IGES) qui avait lui aussi mené une enquête sur toute l'étendue du territoire national sur la base d'un échantillon représentatif de la population guinéenne âgée de 18 ans et plus.

Il est ressorti de cette autre enquête que les Guinéens, dans leur majorité, font confiance au colonel Mamadi Doumbouya, le président du CNRD, président de la transition, chef de l'État, chef suprême des Armées.

Pour les soutiens inconditionnels du CNRD et de son président, les résultats de ces enquêtes sont loin d'être surprenants pour les observateurs attentifs et objectifs de la scène sociopolitique guinéenne, au regard des actes posés du 5 septembre à ce jour, à savoir la lutte contre la corruption, l'impunité, la division des citoyens sur des bases ir-

rationnelles (ethnie, région, religion, politique), le détournement des deniers publics, le clientélisme ; la liberté accordée aux leaders politiques et aux activistes de la société civile ; la création de la CRIEF (Cour de répression des infractions économiques et financières) ; la mise en place de tous les organes de la transition pour se pencher sérieusement sur les multiples problèmes, d'ordre politique, économique, culturel, ou social.

Mais pour d'autres Guinéens, la popularité du colonel Mamadi Doumbouya a fortement chuté à cause de certaines décisions controversées prises par l'actuel locataire du Palais Mohammed V : la forme de récupération des biens et domaines de l'Etat, le manque de lisibilité et de visibilité de la transition (pas de chronogramme ni de durée), la poursuite et l'embastillement d'anciens ministres de la gouvernance Alpha Condé par la CRIEF.

Comme on le voit donc, il n'y a pas d'unanimité autour de la gestion de la transition par le colonel Mamadi Doumbouya et ses compagnons du CNRD. Les résultats de ces enquêtes menées par différentes structures de la place en sont une parfaite illustration.

Kéfina Diakité

Rumeurs sur la « mort » de Cellou Dalein Diallo

Le démenti formel du président de l'UFDG

Depuis quelques jours, le chef de file de l'UFDG, Mamadou Cellou Dalein Diallo, est en Arabie saoudite pour effectuer le petit pèlerinage, communément appelé Oumra. Les rumeurs l'ont donné pour mort dans un accident de bus survenu entre Médine et Makka. Comme il fallait s'y attendre, l'intéressé a dû faire une sortie pour démentir formellement ces rumeurs.



Dire que la Guinée est devenue un pays de rumeurs serait tout sauf une exagération ou un écart de langage. Des personnes malintentionnées se cachent de plus en plus derrière les réseaux sociaux pour verser dans la désinformation. Depuis quelques jours, le chef de file de l'UFDG,

Mamadou Cellou Dalein Diallo, est en Arabie saoudite pour effectuer le petit pèlerinage, communément appelé Oumra. Les rumeurs l'ont donné pour mort dans un accident de bus survenu entre Médine et Makka. Comme il fallait s'y attendre, l'intéressé a dû faire une sortie pour démen-

tir formellement ces rumeurs.

« Je viens de recevoir d'un ami cette publication qui fait état de mon décès dans un accident de bus entre Médine et Makka. Je démens formellement cette information. Je n'ai pas emprunté de bus depuis mon arrivée en Arabie Saoudite et j'ai fait ce trajet Médine-Makka, le vendredi 22 courant dans un véhicule affrété par les ressortissants guinéens vivant à Médine. Je suis arrivé à la Mecque, après 4h de route, sain et sauf et depuis, grâce à Dieu, j'accomplis, avec ponctualité et assiduité, toutes les prières et autres obligations de la Oumra. Merci de rassurer nos militants et sympathisants et tous les amis de Cellou et de l'UFDG en Guinée et dans le monde », a réagi Cellou Dalein Diallo, président de l'UFDG.

Kéfina Diakité

AG de l'UFR

La réplique cinglante de Saïkou Yaya Barry à Lansana Kouyaté du PEDN

Le samedi 23 avril 2022, l'Union des forces républicaines (UFR) a tenu son assemblée générale hebdomadaire à son siège national à Matam.

Une occasion que son secrétaire exécutif, Saïkou Yaya Barry, a mise à profit pour répondre au président du PEDN, Lansana Kouyaté, qui, selon lui, aurait dénigré son président, l'ancien Premier ministre Sidya Touré, lors de son récent passage dans l'émission « les Grandes gueules (GG) d'Espace FM.

« Nous avons écouté un leader politique sur une radio de la place. Kouyaté, il est parti faire son publiereportage à Espace. Je pense qu'en tant qu'homme d'Etat, il ne faut pas aller dans ces petits détails même si c'était les détails vrais, bien que ce n'est pas le cas. Mais aller à ce niveau ça omet même ta crédibilité pour le futur.

C'est un conseil je donne. Parce que les Guinéens peuvent désor-



mais savoir à qui, ils ont affaire. Je dis c'est un publiereportage, parce que les questions censées le confondre n'ont pas été posées. Le projet coton, ... il fallait les poser. Il a parlé d'Alpha Condé, qu'il lui a donné 6 millions de dollars. Moi je pense que ça, c'est au RPG de répondre. Mais concernant Sidya Touré, je crois qu'il faut faire attention. Sidya Touré ne s'est jamais attaqué à un leader politique en Guinée. Malgré que beaucoup ont cherché à le dénigrer sur la place

publique. Attention, des fois on dit, dis moi qui tu es... je ne veux pas aller plus loin. Mais le sang ne trahit jamais. Sidya Touré est un homme d'Etat (...). J'ai été touché par la manière dont quelqu'un pour qui j'avais de l'estime s'est comporté dans une presse dans sa recherche de séduction d'une junte en place », a réagi Saïkou Yaya Barry, le secrétaire exécutif de l'UFR, le parti de Sidya Touré.

Kéfina Diakité

Interview Ramadan / Prières nocturnes

Ce que recommande l'islamologue Mamadou Rachid Diallo

Les fidèles musulmans ont entamé une autre phase importante du mois saint de ramadan, jeudi 21 avril, qui consiste à effectuer les prières nocturnes durant les 10 derniers jours. Pour connaître l'importance de ces jours d'intense adoration de Dieu, notre rédaction est allée à la rencontre de l'imam Mamadou Rachid Diallo. Il a expliqué profondément les actes à poser et les règles relatives à ceux-ci. L'islamologue a également expliqué qui doit jeûner, qui est-ce qui peut annuler le jeûne et l'importance de jeûner les six jours le mois de ramadan.

L'Aigleinfos: Bonjour Oustaze. On est au mois de ramadan. Qui doit jeûner réellement ?

Oustaze Mamadou Rachid Diallo : Le jeûne est une prescription qu'Allah a révélée dans le Saint Coran. Le prophète Mahomed (PSL) dit le jeûne incombe à cinq personnes. La première personne, elle doit être musulmane. Quelqu'un qui n'est pas musulman ne peut pas jeûner. La deuxième personne est celle qui a l'âge de la puberté. La troisième personne est celle qui jouit de ses facultés mentales. La quatrième personne est celle qui est apte à jeûner. Donc la personne peut-être musulmane sans avoir l'âge de la puberté. La personne n'est pas admise aux critères de jeûne. Il peut avoir aussi l'âge de la puberté, mais s'il n'a pas sa mentalité au beau fixe, il ne peut pas jeûner. Il peut avoir son mental, mais s'il n'est pas apte à jeûner, il ne doit pas jeûner. Le prophète Mahomed PSL dit " jeûnez quand vous voyez l'apparition de la lune et coupez votre jeûne le jour où vous allez voir la lune de **Chawwal**".

L'Aigleinfos: Qui est-ce qui peut annuler le jeûne ?

Oustaze Mamadou Rachid Diallo: Les actes sont nombreux ! Mais on peut citer quelques-uns. Par exemple, une personne qui mange sciemment pendant la nuit de ramadan, il gâte son jeûne. Une personne qui fait la masturbation peut casser le jeûne. Dieu a cité d'autres choses. Le prophète Mahomet (PSL) dit " Allah a dit que celui-là qui n'abandonne pas les choses interdites, Dieu ne veut même pas le sentir du fait qu'il a abandonné de manger, de boire." Dieu a interdit le mensonge pendant la journée du ramadan, jouer les jeux, parier, voler, boire le vin, faire les rapproches charnelles pour les mariés pendant la journée de ramadan. Tous les interdits avant le ramadan sont interdits, excepté pour les mariés. Dieu a dit dans son verset coranique " il vous est permis, vous les



mariés d'entretenir des rapports charnelles avec vos femmes pendant la nuit de ramadan". Mais pendant la journée, cela est interdit.

L'Aigleinfos: Alors nous sommes dans la dernière phase du mois de ramadan. Je veux parler des dix derniers jours. Qu'est-ce qui est recommandé pendant ce temps ?

Oustaze Mamadou Rachid Diallo: Ce qui est recommandé pendant ces dix derniers jours, c'est de multiplier les invocations, prier Dieu de nous donner la chance d'avoir le jour de **Laylatoulgadre (nuit du destin)**. Il y a d'autres personnes qui disent d'attendre jusqu'au 27e pour partir à la mosquée, prier dans l'intention d'avoir le jour de **Laylatoulgadre**. Même le prophète Mahomet (PSL) a été montré le jour. Mais il s'est endormi et a oublié. Donc le prophète dit " cherchez la nuit du **Laylatoulgadre** du 20 au 29 ou le 30. Parce que le jour

peut venir le 21, 22 ou 23 etc. Jusqu'à la fin. Donc ce qu'on peut recommander aux fidèles musulmans, c'est de redoubler d'efforts, abandonner les lits, prendre le Coran, être tout le temps à la mosquée avec les fidèles musulmans, prier Dieu, pour Qu'Allah puisse nous pardonner nos péchés. Parce que durant ces derniers temps, c'est là où Dieu va changer la destination de beaucoup de personnes. Beaucoup de personnes qui étaient destinées pour rentrer dans l'enfer, Allah va changer leur destination et les envoyer au paradis. Donc tout cela c'est dans cette nuit. Allah dit qu'il a fait descendre cela dans la nuit du destin. Donc cette nuit de destin là, toutes les personnes qui vont naître durant l'année 2022, Dieu va mentionner tout ça dans cette nuit. Toutes les personnes qui vont mourir également cette année, Dieu va mentionner leurs noms dans cette nuit là. C'est pour cela que nous les fidèles musulmans, si nous voyons Qu'Allah nous a donné la chance d'assister au mois de ramadan de

l'année passée et cette année quand nous sommes vivants, sachons qu'Allah nous a fait grâce. Parce que nous tous dans nos familles, nos professions différentes, nous avons perdu des proches. Des personnes avec qui on avait passé le mois de ramadan l'année dernière. Cette année, ils ne sont pas là. Si Dieu nous donne la chance d'assister cette année au mois de ramadan, considérons nous que ce mois là est le dernier ramadan pour nous. Redoublons d'efforts, prions Allah, et demandons-lui le pardon. Il (Allah) dit " les personnes qui vont rester ici sans m'invoquer je vais les châtier".

L'Aigleinfos: Après le ramadan, certains musulmans jeûnent six jours. Quelle est l'importance de ces six jours ?

Oustaze Mamadou Rachid Diallo : Le prophète Mahomet (PSL) dit: « celui qui jeûne le mois de ramadan et accompagne le mois de ramadan par six jours du mois de Chawwal, la personne est considérée comme une personne qui a jeûné durant toute l'année». Au fait, sa récompense, si le mois de ramadan prend neuf mois de récompense, les six autres jours vont prendre les trois derniers mois. Ce qui donne les douze mois. Donc c'est l'une des importances de Chawwal. Le prophète Mahomet (PSL) les a jeûnés jusqu'à ce qu'il est décédé. Donc ça a une grande importance. Tout ce que nous pouvons dire aux musulmans c'est de s'abstenir de dire s'ils jeûnent le mois de ramadan, quand on leur demande pour les autres six jours, ils vous disent " quand je rentre au paradis, même si je gagne la véranda ça me suffit où dans la cour". Vous-mêmes, vous savez, loger dans la cour et loger dans la chambre du bâtiment

où il y a le confort. La personne doit savoir quand il jeûne, qu'elle le fait avec une intention sincère. Donc, Dieu a promis aux personnes qui ont jeûné: Il dit s'il a une porte au paradis, ne rentreront par cette porte que les personnes qui ont jeûné. La porte s'appelle "**alrayyane**". Le jeûne, il ne s'agit pas simplement de s'abstenir de manger et de boire. Il y a des critères aussi qui sont à respecter. Donc, je recommande à toute personne qui est capable d'ajouter six jours de "**chawwal**" de le faire. Il y a une grande récompense. Devant Dieu, c'est ce qui va nous conduire au paradis. Donc profitons pendant ce mois de ramadan et après le mois de ramadan il faut jeûner.

L'Aigleinfos: Pour jeûner ces six jours, est-ce que c'est de façon successive ou continue chaque année, une fois qu'on commence ?

Oustaze Mamadou Rachid Diallo : Il y a des personnes qui se trompent sur cette partie. Elles se disent que, quand on commence à jeûner les jours, après le mois de ramadan, il faut les jeûner jusqu'à la fin de ta vie. Ce n'est pas vrai. Ce sont des informations qu'on donne aux personnes qui ne sont pas trop instruites en matière islamique. Le prophète Mahomet (PSL) n'a pas dit après chaque mois de ramadan, il faut les jeûner. Le prophète a dit si vous voulez, vous pouvez commencer à jeûner le lendemain de la fête. Vous pouvez faire continuellement comme vous pouvez faire chaque deux jours ou trois jours. Mais il ne faut pas seulement accepter ce que le mois termine et se dire de les jeûner. Parce que c'est le mois qui s'appelle "**Chawwal**".

Interview réalisée par Amadou Tidiane Diallo

Lisez le journal numérique sur le site

KéfinaFasso
www.kefinafasso.com

Votre site indépendant d'information tous azimuts.

Conseil des ministres

Le compte rendu de la session ordinaire du jeudi 21 avril 2022

La Session Ordinaire du Conseil des Ministres s'est tenue ce jeudi 21 AVRIL 2022 de 10H à 12H, sous la haute autorité de son Excellence Monsieur le Président du CNRD, Président de la Transition, Chef de l'Etat, Chef Suprême des Armées, le Colonel Mamadi DOUMBOUYA.

Les points suivants étaient inscrits à l'ordre du jour :

I. MESSAGE DE SON EXCELLENCE MONSIEUR LE PRESIDENT DE LA TRANSITION.

II. COMMUNICATIONS

III. DECISIONS ET RECOMMANDATIONS

IV. DIVERS.

I. MESSAGE DE SON EXCELLENCE MONSIEUR LE PRESIDENT DE LA TRANSITION.

Le Chef de l'Etat a porté essentiellement son message sur l'évaluation trimestrielle, individuelle et collective des membres du Gouvernement afin d'améliorer les performances de l'action gouvernementale. Il a demandé au Chef du Gouvernement de lui transmettre le bilan trimestriel des départements sectoriels, y compris le rapport d'évaluation et de performance de chaque Ministre dans les meilleurs délais.

Pour renforcer l'orthodoxie dans la gestion des deniers publics, le Chef de l'Etat a annoncé la mise en place d'une cellule de dénonciation des actes de corruption à travers un numéro vert, le 11 11, qui sera placé sous son autorité directe. Il est important de préciser que cette cellule ne devra et ne sera pas un instrument de diffamation ou de calomnie. La cellule sera en étroite collaboration avec les services spécialisés. Toutefois, le Chef de l'Etat a rappelé que les auteurs des fausses dénonciations engagent leur responsabilité morale et ou pénale.

En information générale, le Président de la Transition, Chef de l'Etat, Chef Suprême des Armées a informé que le cadre de concertation qui est ouvert à toutes les forces vives de la nation sera l'espace pour se retrouver et échanger des problèmes de notre pays.

Ses travaux se feront sans pression et sans compromission. Seul l'intérêt du peuple de Guinée sera mis en avant.

Dans cette concertation, les solutions des problèmes guinéens seront trouvées en Guinée et par les Guinéens.

Le Chef de l'Etat a rassuré de sa détermination à mener le chantier de la refondation jusqu'au bout.

II. COMMUNICATIONS

Monsieur le Premier Ministre a présenté au nom du Gouvernement et du Président de la Transition les condoléances les plus sincères au Ministre de la Culture qui a perdu son frère aîné à Kindia.

Ensuite, le Chef du Gouvernement a porté à l'atten-



tion du Conseil les instructions reçues du Président de la transition relatives à la suppression des taxes sur les matériels agricoles et accessoires destinés à la production de l'énergie solaire. Le Premier Ministre a demandé un embargo sur la réexportation de ces matériels subventionnés.

Enfin, le Premier Ministre a rappelé qu'au niveau des finances publiques, les comptes de l'Etat se portent bien pour cette période. Il faut donc accélérer le paiement des arriérés jusqu'à hauteur de 30 milliards GNF en faveur des PME en général. Pour favoriser une injection des ressources auprès des communautés locales par effet induit, le plan de paiement pourrait commencer par les BTP et les travaux de l'intérieur du pays.

Le Ministre de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation a fait une communication relative à la proposition de chronogramme soumise aux forces vives de la nation (société civile, partis politiques, etc...). Il a présenté le document relatant les activités contenues dans le chronogramme de la Transition et informé du lancement du cadre de concertation dédié au dialogue inclusif avec les acteurs politiques comme stipulé par la charte de la transition en son article 77.

Le Ministre du Travail et de la Fonction Publique a rappelé qu'en lien avec l'objectif de refondation de l'Etat, exprimé avec force et conviction par le CNRD, il a procédé à un toilettage du fichier de l'administration qui a permis de libérer 11.000 postes, et des départs à la retraite.

III. DÉCISIONS ET RECOMMANDATIONS

A l'issue de la Communication du Ministre l'Administration du Territoire et de la Décentralisation, le Conseil a fait la recommandation suivante :

Créer un comité interministériel afin de compiler les différentes contributions et les transmettre au Président du CNRD. Ce comité interministériel sera coordonné par le Ministre en charge de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation. Il sera composé des Ministres en charge de : l'Enseignement Supérieur, de la Justice, de la Santé, de la Sécurité, des Affaires Étrangères, de l'Information et de la Communication, du Ministre Secrétaire Général du Gouvernement et du Ministre Porte-parole

du Gouvernement.

A l'issue de la Communication du Ministre du Travail et de la Fonction Publique, le Conseil a adopté les décisions et recommandations suivantes :

1. Privilégier le redéploiement des non-postés à toute initiative nouvelle de recrutement ;

2. Changer de paradigme en sortant du schéma des recrutements massifs pour une politique de ressources humaines plus adaptée aux priorités sectorielles qui privilégie le recrutement aux cas par cas ;

3. Compléter l'identification des besoins de chaque département en tenant compte de la situation des non postés.

IV. DIVERS.

Le Ministre de l'Administration du Territoire a informé le Conseil de deux cas d'urgence humanitaire à l'intérieur du pays : une tornade ayant fait 600 sans abris à Kissidougou et un feu de brousse ayant causé 900 autres sans abris à Niagassola dans la préfecture de Siguiri. Les mesures d'accompagnement sont en cours d'organisation par le Ministre de l'Administration du Territoire.

La Ministre de l'Information a informé le Conseil de la signature d'un arrêté conjoint sur la

tarification des prestations au niveau des médias de services publics. Elle a également informé le Conseil de la Célébration de la Journée Mondiale de la Liberté de la Presse le 3 mai.

Les Ministres de la Justice et du Budget ont rendu compte de leur mission à Niamey dans le cadre de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA). Grâce à l'appui du Gouvernement, un de nos compatriotes a été élu membre de la Cour Commune de Justice et d'Arbitrage (CCJA). Le Conseil s'est félicité de cette annonce et a encouragé le Gouvernement à travailler sur une stratégie de positionnement de nos compatriotes dans les organisations et institutions internationales.

Le Ministre de la Culture a communiqué sur l'organisation prochaine du Salon International de la Culture, du Tourisme et de l'Artisanat (SICTA).

Enfin, le Ministre des Affaires étrangères a fait part du bon déroulement des Assises en Afrique, en Europe et en Amérique.

Conakry le 21 avril 2022

Ousmane Gaoual Diallo, Ministre de l'Urbanisme, de l'Habitat et de l'Aménagement du Territoire, Porte-Parole du Gouvernement

Vie de la nation

Le PADES salue la libération d'Alpha Condé

Le samedi 23 avril 2022, lors d'une réunion à son siège, le Parti des démocrates pour l'espoir (PADES) de Dr Ousmane Kaba a salué la libération de l'ancien président, Pr Alpha Condé.

« Nous avons une réaction positive vis-à-vis du communiqué du CNRD relatif à la libération de l'ex président Alpha Condé. Pourquoi ? Parce que nous avons toujours souhaité, la classe politique, la société civile au moment où nous menions le combat contre un 3ème mandat du professeur Alpha Condé, nous avons dit que nous avons besoin, d'un ancien président de la République dans notre pays qui pourrait être là pour donner les sages conseils à une nouvelle administration dirigée par un autre chef d'Etat pour lui donner des conseils, les directives pour que la démocratie dans notre pays prenne de la hauteur. Et effectivement malgré que le pouvoir ait été pris par la junte de façon qui n'a pas été appréciée



de tout le monde. Parce que c'était par coup d'Etat. Mais aujourd'hui ce que nous avons demandé c'est ce qui est en train de se faire. Donc si le professeur Alpha Condé est libéré, il devient un ancien président vivant dans l'histoire de notre pays et je crois que c'est quelque chose à saluer. Il ne faudrait pas montrer cela du doigt de façon négative, il faut

l'apprécier et il faut donner les sages conseils au professeur Alpha Condé de s'impliquer de façon objective dans la vie sociopolitique de la Guinée », a indiqué Mohamed Diakité, coordinateur du PADES pour la zone spéciale de Conakry.

Tidiane Diallo

Présidentielle française

Après sa réélection, Emmanuel Macron face à un «troisième tour» législatif

Le président sortant vient d'être reconduit à la tête de la France avec 58,2 % des voix face à Marine Le Pen. Le « barrage républicain » plie, mais ne rompt pas, avec une candidate d'extrême droite qui passe la barre des 40 % de voix pour la première fois dans l'histoire de la Ve République. Les échéances des prochains mois seront cruciales pour les politiques de tout bord, comme pour les citoyens.

Ce soir du 24 avril, Emmanuel Macron a fêté sa victoire sur la scène du Champ-de-Mars avec en arrière-plan la tour Eiffel et en fond l'Ode à la joie, l'hymne européen. Dans un discours d'une dizaine de minutes, scindé en trois parties, il a tenté de s'adresser aux quatre blocs politiques qui composent la France fracturée. Il avait promis, le 4 mai 2017, devant la pyramide du Louvre, qu'il lutterait contre l'extrême droite : « Je ferai tout durant les cinq années qui viennent pour qu'il n'y ait plus aucune raison de voter pour les extrêmes. » Cinq ans plus tard, le pays est encore plus fracturé, le vote d'extrême-droite atteint des sommets, et la recomposition du paysage politique va obliger Emmanuel Macron et ses opposants à faire des choix.

Un discours rassembleur

Lors de son discours sur le Champ-de-Mars, après avoir remercié son camp, le président a parlé au bloc de gauche, qui a soutenu notamment Jean-Luc Mélenchon, Yannick Jadot, Fabien Roussel. Il rassemble un quart des votants, et une grande partie a soutenu Emmanuel Macron pour faire barrage à l'extrême droite : « Je sais aussi que nombre de nos compatriotes ont voté ce jour pour moi, non pour soutenir les idées que je porte, mais pour faire barrage à l'extrême-droite (...) je suis dépositaire de leur sens du devoir, de leur attachement à la République, et du respect des différences qui se sont exprimées ces dernières semaines. »

Marine Le Pen, qui obtient le meilleur score de l'histoire de son parti, est soutenue par près de 15 millions de Français. Emmanuel Macron leur a adressé ces quelques mots : « Je pense, enfin, à ceux qui ont voté pour madame Le Pen, dont je sais la déception ce soir. » Face aux sifflements de ses supporters après cette évocation, symboliquement, le président réélu a appelé au calme. « Non, ne sifflez personne, depuis le début, je vous ai demandé de ne jamais siffler. » Une demande exaucée dans la seconde.



Le président réélu s'est également adressé au quatrième bloc, celui des abstentionnistes, qui représentent 13 millions des Français. « Je pense aussi à tous nos compatriotes qui se sont abstenus. Leur silence a signifié un refus de choisir, auquel nous nous devons aussi de répondre », a-t-il promis. Dans tous les cas, Emmanuel Macron a repris sa formule d'il y a cinq ans et l'assure : « Dès à présent, je ne suis plus le candidat d'un camp, mais le président de toutes et tous. » Pour le chef d'État, ce sera l'enjeu des cinq années qui viennent et ses choix de gouvernance devront aller dans ce sens s'il veut espérer réduire les fractures françaises.

Des choix stratégiques à venir pour Macron

Une question va donc se poser dès à présent. Quel gouvernement va choisir Emmanuel Macron pour tenter de rassembler les Français ? On sait d'ores et déjà que le Premier ministre de ce début de second quinquennat ne sera pas Jean Castex. Si en déplacement à Figeac, le président candidat a déclaré que son actuel second serait toujours là la semaine prochaine, ce dernier ne devrait pas être reconduit. Il avait alors assuré qu'il voulait un Premier ministre de la planification écologique. Une main tendue à la gauche écologiste

: stratégiquement, il pourrait, selon les résultats des législatives, ouvrir la porte à un Premier ministre issu d'Europe Écologie les Verts ou de la gauche, pour tenter de rallier à lui une partie de ce bloc. Si la droite républicaine résistait aux législatives, il pourrait aussi se mettre définitivement la gauche à dos, en se tournant vers Les Républicains, parti dans lequel il avait déjà généreusement pioché pour composer son gouvernement actuel.

Le président devra également, s'il veut rassembler les Français, adapter une partie de son programme. D'après une enquête Ipsos - Sopra Steria publiée ce 24 avril, une majorité des Français, 57 %, souhaite que le président de la République rassemble le pays, « même si cela signifie remettre à plus tard certaines réformes importantes, mais clivantes ». Ils sont aussi pessimistes sur le climat qui va s'installer après sa réélection. Plus des trois quarts considèrent qu'il y aura des troubles et des tensions dans le pays au cours des prochains mois. Les « gilets jaunes » et les manifestations contre la réforme des retraites sont encore dans tous les esprits.

La gauche vise le rassemblement de ses forces

Car Emmanuel Macron n'a clairement pas un blanc-seing pour développer toutes ses ré-

formes. Alors même qu'il a été élu avec plus de 58 % des voix, d'après cette même étude, 56 % des Français espèrent qu'Emmanuel Macron perdra aux législatives, afin qu'une cohabitation empêche le président élu de mettre en œuvre son programme. Dans cette optique, les candidats déçus ont donc déjà les yeux tournés vers cette élection, qui se tiendra les 12 et 19 juin prochains. Jean-Luc Mélenchon, dix jours après sa défaite aux portes du deuxième tour, avait appelé les Français à faire de lui leur Premier ministre en obtenant une majorité de députés à l'Assemblée.

Se satisfaisant de ce statut de troisième bloc politique, d'un tripartisme de la vie politique, Jean-Luc Mélenchon a évoqué dans la foulée du deuxième tour le fait que l'Union populaire, son mouvement, compte devenir « le Tiers-État qui veut tout changer. » Une transformation qui passera nécessairement par une « union populaire élargie » : les tractations avec les écologistes de Yannick Jadot et les communistes de Fabien Roussel ont déjà commencé.

Sur le plateau de France 2 ce soir, Julien Denormandie, ministre de l'Agriculture, a d'ailleurs fustigé Mathilde Panot, présidente du groupe LFI à l'Assemblée nationale, qui venait d'évoquer une dé-

faite du président aux législatives. « Vous le voyez sur votre plateau, depuis tout à l'heure, il n'y a que des invectives. Excusez-moi madame Panot, il ne s'agit pas ce soir de «défaire le président de la République», qui vient d'être élu par le peuple de France, ça n'est pas ça la démocratie. Aujourd'hui, vous avez d'ores et déjà cet esprit de revanche. »

L'extrême droite concentrée sur la revanche

Cet esprit de revanche, Marine Le Pen l'a aussi et compte bien profiter de l'élan donné par sa campagne. Son parti, le Rassemblement national (RN), a récolté plus de 41 % des suffrages, un succès inédit pour l'extrême droite en France. La candidate espère inverser une tendance qui colle à la peau du parti depuis des années : le RN peine à réussir aussi bien dans les autres scrutins qu'à la présidentielle. Aux législatives de 2017, son parti n'avait réussi à élire que six députés, dont elle-même.

D'autant qu'un fauteur de trouble pourrait affaiblir son propre camp, alors même que Marine Le Pen avait profité de son intrusion sur la scène politique. Éric Zemmour, candidat de Reconquête ! a permis avec ses propos polémiques à la candidate du RN d'attendrir son image. Aujourd'hui, il pourrait l'affaiblir lors des législatives, en captant une partie des voix destinées à l'extrême droite. Il lui a tendu la main pour les législatives, mais ce projet d'alliance a rapidement été écarté « sauf cas particulier » par le directeur de cabinet de Marine le Pen, Renaud Labaye.

À gauche comme à droite, les adversaires d'Emmanuel Macron voudraient le forcer à une cohabitation, même le système électoral majoritaire à deux tours et la tradition électorale de la Ve République n'y sont pas favorables.

Sékou Koundouno du FNDC

« Pourquoi le CNT ne doit pas fixer la durée de la transition... »

Plus de 7 mois après la prise du pouvoir par le colonel Mamadi Doumbouya et ses compagnons du CNRD, la durée de la transition guinéenne n'est toujours pas fixée. Ce que la plupart des acteurs sociopolitiques trouvent injustifiable. Sékou Koundouno est le responsable des stratégies et planification du FNDC. Dans une nouvelle tribune publiée dans la presse, cet activiste de la société civile explique pourquoi le CNT (Conseil national de la transition) ne doit pas fixer la durée de la transition.



« Le secrétaire général de la présidence de la République, le Colonel Amara Camara membre influent du CNRD a relancé, il y a quelques jours, le débat relatif à l'organe chargé de la fixation de la durée de la transition.

C'était au cours de l'émission « Le débat africain » d'Alain Foka de Radio France Internationale. En effet, le Colonel Amara Camara a déclaré qu'il revient au CNT de déterminer la durée de la transition.

Auparavant, c'est le Président de la Transition lui-même qui avait affirmé que c'est le CNT qui avait la mission de déterminer la durée de la transition. Mais ce qui est nouveau, c'est le fait que le Colonel Amara Camara cite la Charte de la Transition. Or, aucune disposition de ce texte ne donne compétence au CNT de fixer la durée de la transition.

Au-delà de l'absence de base légale permettant au CNT de fixer la durée de la transition, il y a deux autres raisons fondamentales qui doivent être prises en compte pour ne pas que cette compétence soit dévolue au parlement de transition.

1-Dans sa composition, le CNT comprend neuf (9) membres issus des Forces de défense et de sécurité (FDS). La Charte de la Transition indique que le CNRD est composé des éléments des Forces de défense et de sécurité (article 37). Ainsi, les neuf(9) conseillers nationaux issus des Forces de défense et de sécurité sont de facto membres du CNRD. Par ailleurs, l'article 77 de

la Charte de la Transition dispose que la durée de la transition sera fixée de commun accord entre les forces vives de la Nation et le CNRD. Si l'on considère que le CNT constitue les forces vives de la Nation, comme le soutiennent certains, le CNRD sera en surnombre dans le cadre de la fixation de la durée de la transition. En effet, le CNRD, en tant qu'organe, sera partie prenante à la détermination de la

fixation de la durée de la transition et aura en plus les neuf(9) conseillers nationaux issus des Forces de défense et de sécurité de son côté parce qu'ils sont aussi membres du CNRD. En plus, le CNT est composé en grande partie d'amis, de connaissances, de soutiens, de parents, d'obligés. Demander à un organe composé majoritairement de copains et coquins de fixer la durée de la transition est un danger pour le retour à l'ordre constitutionnel.

2-Le CNT est composé en grande partie de jeunes qui n'ont pas une activité génératrice de

revenus. En leur qualité de conseillers nationaux, ils commencent à percevoir des indemnités consistantes et d'autres avantages. Le CNT comprend aussi beaucoup de retraités. Ce serait imprudent de confier à ces deux catégories de personnes le soin de fixer la durée de la transition. Il existe un véritable conflit d'intérêts. Le choix de personnes sans revenus (chômeurs et retraités) n'est pas fortuit. C'était la meilleure manière d'avoir une chambre d'enregistrement en lieu et place d'un véritable parlement de transition. », a écrit Sékou Koundouno, responsable des stratégies et planification du FNDC.

A rappeler que la CEDEAO a donné jusqu'à ce lundi 25 avril à la junte pour lui présenter un chronogramme réaliste de la transition. Passé ce délai, l'organisation sous-régionale envisage de prendre des sanctions économiques contre la Guinée du colonel Mamadi Doumbouya.

Kéfina Diakité

Cadre de dialogue

L'ANAD maintient sa position

Le mercredi 20 avril, l'ANAD a rendu publique une déclaration dans laquelle l'UFDG de Cellou Dalein Diallo et ses alliés restent droits dans leurs bottes par rapport à la mise en place d'un cadre de dialogue, qu'ils veulent autonome et décisionnel.

« L'ANAD s'est réunie en plénière le lundi 18 avril 2022 pour examiner la lettre du MATD, en date du 16 avril 2022, lui demandant de proposer le délai nécessaire à l'accomplissement de ce que le CNRD considère comme « les étapes clés et les actions essentielles pour le retour à l'ordre constitutionnel »>.

Il convient de rappeler que l'ANAD avait déjà soumis, depuis le 24 septembre 2021 à la demande du CNRD, un mémorandum qui identifiait clairement les actions à mener et les délais nécessaires pour un retour, dans un temps raisonnable, à l'ordre Constitutionnel.

Dans son mémorandum, l'ANAD avait démontré que 15 mois étaient largement suffisants pour sortir de la période d'exception si une réelle volonté politique existait.

Elle avait également rappelé à plusieurs reprises à travers ses déclarations et celles du Collec-

tif des Partis Politiques (CPP) et du G58, la nécessité de mettre en place un cadre permanent de dialogue pour discuter des conditions à réunir pour organiser des élections crédibles et sortir, le plus tôt possible, le pays de la période d'exception et d'incertitude.

L'ANAD déplore le fait que le mémorandum déposé depuis le 24 septembre 2021 n'ait fait l'objet d'aucune considération et n'ait suscité aucune réaction de la part du CNRD.

L'ANAD note que le CNRD veut plutôt, à travers son « cadre de concertation inclusif »>, imposer un organe assujéti dont il définit la composition, nomme les membres, fixe l'ordre du jour et la périodicité de ses réunions, décide des orientations des délibérations et des conclusions qui doivent en résulter.

Ce que demandent l'ANAD et la classe politique, c'est un cadre de dialogue autonome et déci-

sionnel, réunissant, avec équité, le CNRD, les partis politiques et la société civile et autour d'un ordre de jour précis, défini sur une base consensuelle et portant exclusivement sur les conditions nécessaires au retour à l'ordre constitutionnel.

Les partenaires techniques et financiers (PTF), tant que bailleurs de fonds et pourvoyeurs d'assistance technique et d'observation électorale, représentés par le G5, doivent, comme d'habitude, assister au dialogue en qualité d'observateurs.

En outre, l'ANAD insiste sur la nécessité d'un facilitateur au dialogue pour restaurer la confiance entre les parties prenantes, dans un contexte marqué par une profonde crise de confiance.

La désignation de ce facilitateur est, au demeurant, une exigence de la CEDEAO que soutient la grande majorité de la classe politique.

L'ANAD considère que les dili-



gences à accomplir pour le retour à l'ordre constitutionnel ne doivent être discutées et définies que dans ce cadre de dialogue ainsi préconisé et avec les acteurs impliqués dans le processus électoral.

C'est pourquoi l'ANAD renouvelle son appel au CNRD pour la mise en place de ce cadre de dialogue qui permettra de trouver un consensus sur le cadre juridique et institutionnel, les conditions techniques à réunir pour

organiser, dans un délai raisonnable, des élections inclusives et crédibles.

Notre pays a besoin d'une transition apaisée dans un contexte régional et international difficile. C'est pourquoi en cette période d'exception, nous devrions éviter l'usage de la force et de la ruse et privilégier le dialogue et la recherche du consensus. », peut-on lire dans la déclaration de l'ANAD.

Kéfina Diakité

Durée et conduite de la Transition

Ce que propose le FNDC Politique...

Dans un communiqué rendu public le vendredi 22 avril 2022, le FNDC politique, qui se résume désormais à l'UFR de Sidya Touré et au MoDel d'Aliou Bah, a lui aussi fait des propositions par rapport à la durée et à la conduite de la transition ouverte depuis le 5 septembre. Cette branche politique du FNDC se prononce ainsi en faveur de 15 mois comme durée de la transition et la mise en place d'un cadre de dialogue politique permanent.



« À la suite des correspondances adressées par le Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation (MATD) aux différentes coalitions politiques, un communiqué de presse a été rendu public le 17 avril 2022 invitant les acteurs sociaux et politiques à traduire en chronogramme les différentes étapes de la transition définies dans le document publié par le MATD. Ces étapes qui ont été définies de manière unilatérale créent davantage de confusion qu'elles n'apportent de solutions.

Fidèle à ses principes et aux lois de la République, le FNDC POLITIQUE s'est abstenu de s'inscrire dans une dynamique qui ne donne aucune visibilité sur la suite de la transition et qui est contraire à ses positions déjà prises.

Toutefois, le FNDC POLITIQUE rappelle, qu'à la prise du pouvoir le 5 septembre 2021 par la junte et à sa demande, les acteurs sociaux et politiques ont été invités à se prononcer sur la conduite et le contenu de la transition. Dans ce cadre, un mémo-

randum définissant une proposition de chronogramme a été transmis au CNRD en septembre 2021.

Dans ledit mémorandum, le FNDC POLITIQUE a défini les principales activités de la transition sur une durée de quinze (15) mois, à compter du 5 septembre 2021. Cette proposition reste et demeure la position du FNDC POLITIQUE.

Par ailleurs, le FNDC POLITIQUE n'exclut pas de prendre part à un cadre de dialogue politique permanent, conformément à l'esprit et à la lettre de l'article 77 de la charte.

Le FNDC POLITIQUE maintient ses engagements pris dans les trois (3) déclarations du G58 et invite par la même occasion les autorités de la transition à créer le cadre de dialogue politique permanent tel que défini par la charte et tel que demandé par les forces vives de la Nation. », lit-on dans le communiqué du FNDC Politique.

Kéfina Diakité

Grève en milieu scolaire

Jusqu'où ira l'intersyndicale de l'Education ?

L'intersyndicale de l'Education veut passer à la vitesse supérieure pour se faire entendre des autorités de la transition. Elle appelle à boycotter les cours à partir de ce lundi 25 avril.

Dans le mémorandum qu'elle a écrit et adressé récemment au gouvernement, la Fédération syndicale professionnelle de l'Education (FSPE) a demandé entre autres le recrutement des contractuels à la fonction publique et l'augmentation du salaire du personnel enseignant. Et pour maintenir la pression sur l'Etat, un préavis de grève a été rendu public le 06 avril.

Deux semaines après, l'intersyndicale de l'éducation (FSPE, SLECG, SNE) se voit donc obligée de mettre à exécution sa menace de grève comme ses points de revendication n'ont pas été pris en compte.

Lors d'une conférence de presse qui s'est tenue ce jeudi 21 avril, Salifou Camara, le Secrétaire Général de la FSPE, en a fait l'annonce.

« Considérant l'avis de la base lors de l'assemblée générale tenue, ce jeudi 21 avril 2022 ; considérant le refus d'ouvrir un couloir de négociation en dépit de la bonne volonté de l'intersyndicale de l'éducation, nous décidons de déclencher une grève générale illimitée sur toute l'étendue du territoire national dans le secteur de l'éducation », a annoncé Salifou Camara, qui a par ailleurs



invité les enseignants à observer à la lettre ce mot d'ordre de grève, à partir du lundi 25 avril. « À compter de cette date, certains essayent d'intimider, mais ne cédez pas, seuls les Secrétaires Généraux de l'intersyndicale de l'éducation (FSPE, SLECG, SNE) sont habilités à suspendre ou à lever le mot d'ordre de grève après consultation de la base », a-t-il ajouté. Reste à savoir maintenant si ce mot d'ordre de grève lancé par l'intersyndicale de l'Education sera respecté par tous les ensei-

gnants aux quatre coins du pays. Attendons de voir. A rappeler que depuis la prise du pouvoir par le colonel Mamadi Doumbouya et ses compagnons du CNRD, aucun mouvement de grève n'a été organisé dans le pays. Espérons vivement que le gouvernement et les syndicalistes de l'Education trouveront un terrain d'entente pour éviter à notre pays des remous sociaux aux conséquences imprévisibles en cette période de transition.

Kéfina Diakité

Éliminatoires CAN 2023

La Guinée et l'Egypte dans le même groupe

Le mardi 19 avril, les studios de la chaîne SuperSport à Johannesburg, en Afrique du Sud, ont servi de cadre à la cérémonie de tirage au sort des éliminatoires de la CAN 2023 prévue en Côte d'Ivoire, le pays des Éléphants. Les 48 sélections nationales qualifiées ont été réparties en 12 groupes de quatre.

- Groupe A :** Nigeria, Sierra Leone, Guinée-Bissau, Sao Tomé-et-Principe ou Maurice
- Groupe B :** Burkina Faso, Cap-Vert, Togo, Eswatini
- Groupe C :** Cameroun, Kenya, Namibie, Burundi
- Groupe D :** Égypte, Guinée, Malawi, Éthiopie
- Groupe E :** Ghana, Madagascar, Angola, Centrafrique
- Groupe F :** Algérie, Ouganda, Niger, Tanzanie
- Groupe G :** Mali, Congo, Gambie, Soudan du Sud
- Groupe H :** Côte d'Ivoire, Zambie, Comores, Lesotho
- Groupe I :** RD Congo, Gabon, Mauritanie, Soudan
- Groupe J :** Tunisie, Guinée équatoriale, Libye, Botswana
- Groupe K :** Maroc, Afrique du Sud, Zimbabwe, Liberia



Groupe L : Sénégal, Bénin, Mozambique, Rwanda
La Côte d'Ivoire est qualifiée d'office en tant que pays hôte. Ainsi, la Zambie, les Comores et le Lesotho se disputeront le seul ticket disponible dans le groupe H. A noter également que le Kenya et le Zimbabwe étant suspendus par la FIFA le 24 février, pour interférences politiques, si leur

suspension n'est pas levée deux semaines avant la première journée des éliminatoires, en juin, ces sélections « seront considérées comme perdantes et éliminées de la compétition ». Leurs groupes seront alors composés de trois équipes, avec toujours deux billets à valider pour la CAN 2023.

Kéfina Diakité

Honduras

L'ex-président, soupçonné de trafic de drogue, extradé aux Etats-Unis

L'ancien président du Honduras, Juan Orlando Hernandez, a été extradé jeudi vers les Etats-Unis où un tribunal de New-York entend le juger pour sa participation à un gigantesque trafic de 500 tonnes de cocaïne entre 2004 et 2022, pour lequel il encourt la perpétuité.



Escorté et menotté, M. Hernandez, au pouvoir entre 2014 et 2022, a pris place à bord d'un avion de l'Agence antidrogue américaine, qui a décollé à 14H27 heure locale (20H27 GMT) d'une base de l'armée hondurienne à Tegucigalpa, ont constaté des journalistes de l'AFP. Son avion devait faire escale à Fort Lauderdale (Floride), avant d'atterrir à New York, où l'attend la justice américaine. Il doit comparaître devant un juge vendredi.

L'ex-chef de l'Etat, 53 ans, qui a cédé le pouvoir le 27 janvier à la nouvelle présidente de gauche Xiomara Castro, a été arrêté moins de trois semaines plus tard, le 15 février, dans sa résidence de la capitale.

La veille, le tribunal fédéral de Manhattan avait déposé une demande formelle d'extradition de l'ex-président de droite pour sa participation présumée à une « association de malfaiteurs (qui) a transporté plus de 500 tonnes de cocaïne aux Etats-Unis ».

Le ministre de la Justice américain Merrick Garland l'a accusé d'avoir « abusé de son poste de président du Honduras de 2014 à 2022 pour faire fonctionner le pays comme un narco-Etat », lors d'une déclaration à la presse

jeudi.

– Ex-allié –

« Hernández est soupçonné d'avoir reçu des millions de dollars de plusieurs organisations de trafic de drogue », a ajouté le ministre à Washington. Notamment, en 2013 « un pot-de-vin d'un million de dollars d'El Chapo, qui était le chef du cartel de Sinaloa, en échange d'une promesse de protéger le trafic de drogue des cartels au Honduras », a détaillé le procureur fédéral de Manhattan, Damian Williams.

« A cause de ces crimes présumés, des communautés aux Etats-Unis ont souffert et le peuple du Honduras a souffert », a insisté Merrick Garland.

Juan Orlando Hernandez, qui s'était présenté comme le champion de la lutte contre le trafic de drogue avait d'abord été vu par les Etats-Unis comme un allié dans ce combat. Washington avait été en 2017 l'une des premières capitales à reconnaître sa réélection alors que l'opposition dénonçait des fraudes sur fond de manifestations qui ont fait une trentaine de morts.

La justice américaine a depuis condamné son frère, l'ex-député « Tony » Hernandez, en mars

2021 à la perpétuité pour avoir œuvré aux côtés des narcotrafiquants dans ce vaste trafic vers les Etats-Unis.

Les procureurs américains estiment que l'ancien président — élu député à partir de 1998 puis président du Parlement à partir de 2009 — est lui aussi impliqué dans l'importation des centaines de tonnes de cocaïne.

La chute a été excessivement rapide pour l'ex-chef d'Etat. Le 17 mars, un juge d'extradition de première instance avait accédé à la demande des Etats-Unis, confirmée le 28 mars par la Cour suprême du Honduras.

Selon les procureurs chargés du dossier à New York, M. Hernandez a fait du Honduras un « narco-Etat » en impliquant l'armée et la police dans le trafic de drogue à destination des Etats-Unis.

L'ancien chef de la police nationale entre 2012 et 2013, Juan Carlos « Tigre » Bonilla, arrêté le 9 mars sera lui aussi extradé prochainement, poursuivi par le même tribunal pour avoir « supervisé » les opérations.

– « Vengeance » –

« Je suis innocent, je suis victime d'une vengeance et d'un complot », avait écrit JOH — ses initiales et son surnom — dans une lettre manuscrite rédigée en prison destinée aux membres de la Cour suprême avant leur décision définitive.

Ces accusations sont, selon lui, une « vengeance des cartels », « un complot orchestré pour qu'aucun gouvernement ne leur résiste plus jamais ».

Mais pour le secrétaire d'Etat américain Antony Blinken, l'ancien chef d'Etat « a commis ou facilité des actes de corruption et de trafic de drogue » et a « utilisé les gains retirés des activités illicites pour (financer) des campagnes politiques ».

En échange de pots-de-vin, JOH a « protégé les narcotrafiquants des enquêtes, (évitant leur) arrestation et leur extradition », assurent les autorités américaines.

Plusieurs propriétés, avoirs financiers, entreprises et d'autres biens « liés au noyau familial » ont été saisis par la justice le 1er avril.

Kenya

L'ancien président Mwai Kibaki décède à l'âge de 90 ans

L'ancien président Mwai Kibaki, troisième chef de l'Etat de l'histoire du Kenya, est décédé à l'âge de 90 ans, a annoncé vendredi à Nairobi l'actuel chef de l'Etat Uhuru Kenyatta.

« C'est un triste jour pour nous en tant que pays. Nous avons perdu un grand leader, l'ancien président Mwai Kibaki », a déclaré M. Kenyatta dans une annonce solennelle retransmise à la télévision officielle.

Impliqué dans la politique kényane depuis l'indépendance en 1963, Mwai Kibaki, ancien professeur d'économie formé en Ouganda et à Londres, avait été élu en 2002 sur la promesse de lutter contre la corruption, après plus de 20 ans de règne de l'autoritaire Daniel arap Moi. Mais la décennie que ce représentant de l'ethnie Kikuyu a passé au pouvoir a été marquée par des scandales de corruption ainsi que par les pires violences politiques depuis l'indépendance. Fin 2007, sa réélection contestée débouche sur des violences opposant Kikuyu et Kalenjin, deux

des premières communautés du pays, au cours desquelles plus de 1.000 personnes sont tuées et des centaines de milliers d'autres déplacées. Elles sont encore aujourd'hui une blessure profonde dans l'histoire du Kenya.

Quelques années plus tard, en 2010, une nouvelle Constitution sera promulguée sous son gouvernement. Cet ancien ministre des Finances a par ailleurs été reconnu pour son rôle dans le développement de l'économie kényane, à travers notamment le plan Vision2030, repris par son successeur, M. Kenyatta.

Après son départ du pouvoir en 2013, M. Kibaki s'était retiré dans son fief de Nyeri, à une centaine de kilomètres au nord de Nairobi.

Belga

Côte d'Ivoire

Deux tonnes de cocaïne saisies à Abidjan et San Pedro



Un peu plus de deux tonnes de cocaïne ont été saisies les 15 et 21 avril dans les villes portuaires ivoiriennes d'Abidjan et de San Pedro, et neuf personnes ont été interpellées, a annoncé samedi le ministère de l'Intérieur. « Une importante saisie de cocaïne a été opérée par les services de police le vendredi 15 et le jeudi 21 avril 2022 à Abidjan et San Pedro », indique un communiqué du ministère qui précise que « deux tonnes cinquante-sept kilos et 259 grammes » ont été saisies.

La valeur marchande est estimée à 41 milliards de francs CFA soit près de 62 millions d'euros. La provenance et la destination

de la marchandise n'ont pas été précisées.

« Neuf personnes, dont des Ivoiriens et des non-nationaux ont été interpellés », ajoute le communiqué. En 2021, les gendarmes avaient mis la main sur une 1,56 tonne de cocaïne en provenance d'Amérique latine.

Un an plus tôt, plus de 400 kg de cocaïne avaient été saisis dans les eaux territoriales ivoiriennes, à bord d'un navire marchand, en provenance du Brésil.

La Côte d'Ivoire est devenue l'un des pays privilégiés pour le transit de la cocaïne entre l'Amérique latine et l'Europe.

AFP

Lisez le journal numérique sur le site

Kéfinafasso
www.kefinafasso.com

Votre site indépendant d'information tous azimuts.

AFP